00.5

REMONSTRANCE AV ROY, IMPORTANTE POVR SON ESTAT.

SIRE,

Comme i'ay veu qu'il y auoit tant de foiblesse parmy les Grands, que de consentir si laschement à la continuation des desordres de l'Estat sans en donner aduis à vostre Majesté, chacun d'eux ayant ses defauts ou ses desseins à part ; que la crainte a fermé la bouche aux vns, & l'estonnement attriedy le courage des autres : que ceux mesmes qui presidẽt en vos Conseils, voire ceux qui manient vostre conscience tesmoignẽt leur lascheté par leur silence, ou leur infidelité par leur conniuence. Moy qui n'ay iamais estimé que le mauuais exemple pour estre general peust estouffer la generosité d'vn particulier, imitant ce dernier pour sa-

tisfaire au deuoir d'vn tres-humble & tres-obeïssant suject. Ie me suis proposé d'offrir ce discours à V. M. ma plume faisant en cela comme la main qui naturellement se tiēt tousiours preste de soustenir la cheute du corps, qui soubs la conduite des yeux ne laisse pas de broncher quelquefois. Ie sçay bien que c'est vn zele inutile que le mien, & que cecy sera veu de toute la France plustost que de V. M. de qui les yeux depuis trois ans ont esté tousiours bouchez comme le sont encores vos oreilles, qui ne cognoissent que le tō d'vne seule voix parmy tant d'autres qui le beniſſent tous les iours; ou bien, SIRE, ie crains que ne soyez tellement preuenu de l'affection d'autruy, que vous n'en ayez pas pour vous mesme, & qu'ainsi vous estimiez mon audace plus digne de chastiment que d'audience. Neātmoins ie proteste que mon intention n'est pas de vous porter à haïr ceux que vous affectionnez, sçachāt bien que les fauoris des Roys le sont aussi du Ciel. Ie ne demande seulement que la permission de vous representer, Que la Charité bien ordonnee commence par soy-mesme; & de dire aux fauoris, Que comme il est bien seant que vostre liberalité soit bornee, il seroit aussi à

propos que leurs desirs ayent quelques limites. Ce n'est pas, SIRE, mon interest qui me fait parler de la sorte : c'est la seule affection que j'ay à vostre seruice & au bien public. Car quand ils n'auroient pas épuisé toutes vos Finances, comme ils ont faict, ces deniers-là ne seroient pas en mes coffres, quand ils n'auroient point en leur puissance les Prouinces & les places qu'ils ont à present dans le Royaume, elles ne seroient pour cela en la mienne, & quand ils n'auroient pas eu toutes les charges & dignitez dont vostre Majesté les a honorez, ie n'en serois point pourueu. Mais ie reuiẽs à vous, SIRE, de l'interest duquel il s'agit & non pas du mien; voire de telle sorte que ie tiens le naufrage de vostre Royaume pour certain, si vous mesme n'arrachez bien tost le timõ que vous auez laissé trop long temps és mains d'vn homme qui a touſiours faict sa route sans auoir iamais faict la vostre. Vous le cognoistrez aisément, s'il vous plaist de considerer que Monsieur de Luynes n'estãt il n'y a que trois ans simple Capitaine du Louure & Chef des Ordinaires, est deuenu heritier absolut du Mareschal d'Ancre, duquel la grandeur & l'opulence seule a esté suspecte à V. M. Qu'il est en outre Grand

Fauconnier de France, premier Gentilhomme de voſtre Chambre, Lieutenant general au gouuernement de Picardie, qu'il a Amiens, Han, la Fere, qui ſont les plus importantes places de la Prouince, voire de voſtre Royaume, & qui ont tenu ſi longtemps en eſchet toutes les puiſſances d'Eſpagne: Qu'en deux ans il eſt deuenu Duc & Pair de France, recompenſe qui n'eſt deuë qu'aux Seigneurs qui ont vieilly dans les exploits des armes pour le maintien de l'Eſtat. Qu'il eſt allié à l'vne des plus illuſtres familles de voſtre Royaume, & qui touche de parenté à la voſtre du coſté de la Nauarre, à la grandeur de laquelle, outre le Duché qui y eſtoit deja & le gouuernemẽt de Nantes & païs Nantois, il a fait encores adiouſter celuy de l'Iſle de France, & des villes de Soiſſons, Noyon, Chauny, Coucy, Fougeres & Concreneau, & de nouueau le païs du Maine. Mais, Sire, outre tous les bienfaits qu'il a receu de vous, & l'appuy d'vne ſi puiſſante alliance vous auez donné au S. de Cadnet la Lieutenance de Roy en Picardie, & celles des Bailliages d'Eureux & de Vernueil en Normandie. Vous luy auez dõné Amboiſe, vous l'auez fait Mareſchal de France ſans auoir iamais deſgaigné l'eſpee.

Vous auez vous meſme procuré de luy faire eſpouſer l'heritiere du Vidame d'Amiẽs promiſe au Duc de Fronſac, fils du Comte de S. Paul, auquel vous auez donné le domainn de Chaſteau-Thierry, & cent mille liures de deſdommagemẽt pour le departir de cette alliance, Vous auez aſſeuré ſon dot d'vn million de liures ſur les deniers du ſel, qui ſont les plus clairs de voſtre reuenu. Vous auez acheté au Sieur de Branthe la Lieutenance de vos cheuaux legers pour l'oſter au Sieur de la Curee, bien ſeruiteur de voſtre Pere, & duquel la fidelité vous doit eſtre plus aſſeuree que celle d'vn nouueau venu. Vous luy auez baillé le maniement des deniers de vos menus plaiſirs. Il muguette tous les iours l'heritiere de Luxembourg dans la maiſon de laquelle il y a eu ſept Empereurs de fraiſche memoire. Vous leur auez acheté le Gouuernement de Calais qui reuient à pres de quatre cents mille liures. Boulongne a eſté acheté cinquante trois mille eſcus. Ils ſont encores apres pour enuahir Montreuil, de ſorte que cette Prouince eſt plus leur que voſtre. Tout cela ſe pratique & aux deſpens, & au préjudice de V. M. & de ſa Couronne, ie vous repreſente ces choſes, Sire, de peur

que vous ne ressembliez à ceux qui s'estans promenez vn iour entier dans vne galerie, ne pensent pas auoir fait grãd chemin, d'autant que leurs pas n'ont point tiré de longue, & qu'ils n'ont bougé d'vn lieu. Ainsi vostre Majesté s'amusant dans les passetemps, & sans les considerer plus auant, elle ne pense pas à ce qu'elle faict. On dict que vous auez asseuré Monsieur de Luyne de la Charge de Connestable, le Secretaire de son cabinet l'estant déja des camps & armees de France, bien que le maistre & le valet n'ayent esté nourris & n'ayent aucune capacité ny experience pour exercer tels estats. Il y a long-temps qu'il traicte pour le Gouuernement de Bretagne: Que si cet honneur supréme dont la iouïssance est en la fonction qu'il en fait, & non pas au tiltre qui luy défaut seulement, ne peut-estre le dernier but de la function d'vn pauure Gentilhomme, qui se voit en lieu où mesmes les pensees de personnes du monde ne se sont iamais esleuees. Si auec tout cela, SIRE, vous estes encores importuné de luy acheter ce Gouuernemẽt auec le Havre de Blauet, & la Lieutenance de Roy pour Branthe, ne deuez-vous pas craindre que comme ils se sont logez d'vn estage au dessus de

vous dans voſtre Louure, qu'ils ayent auſſi le meſme deſsus dans voſtre Eſtat? Il importe grandement à V. M. de ne laiſser eſtablir en tant de Prouinces vn Gouuerneur & vn Lieutenant de Roy, que le ſang & l'intereſt commun lient ſi eſtroittement cõme ceux-cy, ny leur donner des places de ſi grandes conſequence, comme Blauet & Concreneau, qui les rendent maiſtres de la mer, & principalement tenans deſia les clefs des riuieres, ſçauoir, Amboiſe & Nantes, mettans par toutes les fortereſſes qu'ils tiennẽt des Beaux-freres, Nepueux, Couſins, tous gens neufs & ſans merite, & qui ne recognoiſsent que M. de Luyne pour bien-facteur. Tout cela, SIRE, menace V. M. & voſtre Eſtat de grand peril: Mais qui doutera que cela ne ſe face, puis qu'il n'eſt rien tõbé depuis tantoſt trois ans qu'ils n'ayent deuoré? Il n'a rien vacqué par mort dans le Royaume que pour eux, & ſi quelqu'autre en a tiré de l'vtilité, ils les ont faict ſeruir comme les Architectes font les trauerſes à vne voute pour en ſouſtenir la peſanteur, leſquelles ils oſtent par apres quand la voute eſt affermie.

L'ON demande les raiſons d'vne ſi prodigieuſe fortune, que peut-on dire autre cho-

se sinon qu'ils en sont eux mesmes les artisans, & non pas vous, SIRE, qui vous deschargez sur eux de toutes les affaires du Royaume pour suiure le plaisir de la chasse, sans prendre garde que tandis que vous chassez on vous chasse; & tandis que vous volez on vous vole, & vos biens, & les plus beaux Lys de vostre Couronne? Dieu, dont vo⁹ estes l'image en terre, jette tousiours les yeux sur toutes les choses de l'Vniuers, sans les commettre absolument à la conduitte de la nature, quoy que tres-sage pour vous apprendre, SIRE, que vous deuez reigler vous mesmes celles qui vous sont commises, sans en rejetter le soin sur autruy.

LES derniers de la premiere race de nos Roys pour s'estre deschargez des affaires sur les Maires du Palais, & pour auoir souffert que Charles Martel adjoustast à ceste qualité celle de Prince des François, ne peurent finablement empescher que Pepin le Bref n'vsurpast les finances, & en fin le nom & tiltre de Roy, Chilperic ayant esté confiné en vn Monastere. Et quelque temps apres, par les grandes charges que posseda Hugues le Grand, & par les bien-faicts des successeurs de Pepin, il aspira à la tyrannie: comme Duc des François il auoit le maniement

ment sur les armes, & comme Maire du Palais, celles des affaires de l'Estat. Par ceste voye il se fit Chef de la Ligue contre Charles le Simple, & soubs les regnes de Louys d'outre-mer, & de Lothaire, il jetta les fondemens de son vsurpation, se seruant à cela des biẽs mesmes qu'il auoit reçeus du Roy. Et combien que ces derniers Roys eussent sa grandeur pour suspecte, il estoit deuenu si puissant, qu'il se maintint malgré eux, laissant Hugues Capet heritier de son credit & de ses charges, qui succeda par ce moyen sans aucun contredict à la Couronne.

Ces exemples domestiques sont tres-veritables, d'où l'on peut tirer ceste instruction. Que personne n'est deuenu plus puissant que son Roy dans son propre Estat, sans auoir aspiré à la tyrannie, & qu'infailliblement ceux qui peuuent en cela tout ce qu'ils veulent, veulent aussi tout ce qu'ils peuuent.

Les Roys ne sont Roys qu'en tant que leurs sujects dependent d'eux, & non pas eux de leurs sujects. Et les liberalitez desordonnées des Souuerains sont comme les plumes que l'Aigle s'arrache, dont on empenne les traicts qu'on luy tire. Vous estes ve ille d'en faire l'espreuue, SIRE, si la

recognoiſſance de ceux à qui vous auez fait du bien n'eſt infinie, comme l'a eſté voſtre bonté enuers eux. Car ſi l'ambition les aueugle tant que de perdre vne fois la memoire des obligations qu'ils vous ont, & qu'ils aſpiraſſent à attenter tout ce qu'ils peuuēt, vous trouuerez que voſtre Royaume eſt entamé par le cœur, l'Iſle de France, cōme il vous a eſté deſia repreſente, eſtant en leur puiſſance auec les villes de Couſſy, Chauny, Noyon & Soiſſons, le païs du Maine & la plus grande partie de Bretagne. Il ne vous reſte pas vne place qui vaille en Picardie. Cadnet marchande Peronne, Mōdidier & Roye, à cauſe de la bien-ſeance de ſon coſté de Chaune de par ſa femme. Ils ont la ville & Citadelle d'Amiens, Corbie à leur deuotion, Han, Calais, Montreüil & Boulongne. Vous n'auez plus de ſujects en ceſte Prouince-là qui ne ſoiēt ou leurs alliez ou leurs vaſſaux. La Baſtille leur eſt vne Citadelle dās voſtre ville capitalle, & le Louure meſme, duquel ils ſe ſont apropriez, ne vous ſeroit pas vne retraicte aſſeurée. Ils vont rempliſſant les vieux Regimens de leurs creatures: Et celuy de vos gardes, de ceux qui l'ont eſté ſi long temps de Monſieur le Prince au bois de Vincennes, vos Cheuaux

legers peuuent suiure la fortune de celuy qui les commande. Les Ministres de l'Estat s'accommodent au temps pour accommoder leurs affaires. Ce qui reste de vigueur dans vostre Parlement peut estre aisément estouffé, ou par leurs menasses, ou par leurs promesses. Vos finances sont à sec, pour auoir tout à coup acheté tant d'offices, places & Gouuernemens qu'ils ont. Tout ce qui vient de casuel tombe en leurs coffres: de sorte que d'vn Charles d'Albert on peut aussi aisément faire vn Charles d'Albret, comme on a faict vn Capet sortir de la seconde race de nos Roys.

Mais prenõs toutes ces choses au mieux, suppoſons, comme ie n'en doute point, que toutes les places qu'ils tiennent vous soient asseurées; que leur espargne vous soit vn fond de reserue, & qu'il n'y ait entr'eux autre conspiration que de vous bien seruir. Si est-ce qu'ils ne peuuent auoir reçeu seuls tant de faueurs sans vn mescontentement extréme des grands qui ne souffriront iamais, sans murmurer, que leur fortune seule vsurpe la récompence de la vertu des autres, SIRE, la consequence en est tres-perilleuse, & ne faut point en aller chercher des exẽples ailleurs que dans vostre Royau-

me, tous les troubles qui ſont arriuez depuis voſtre Couronnement, ayans tiré de là leur origine. Voſtre Majeſté s'eſtant plaincte d'vne choſe de la Royne ſa mere, en quoy vous la ſurpaſſez, pour eſleuer des gens trop haut, au prejudice du general de voſtre Eſtat. Les grands pourront-ils, ſans vn extéme deſplaiſir, veoir leurs inferieurs au deſſus d'eux? Eux, diſ-je, de qui l'antichambre eſt de plus difficile accés que voſtre cabinet, & qui pour tous ſeruices ne peuuent mettre en auant que d'auoir trempé en la mort du Mareſchal d'Ancre d'aides ſeulement, & non de conſeil ny de l'eſpée; & au partir de là, faire encore pis que le deffunct; Mais tant s'en faut qu'en cela ils vous ayent ſeruy, qu'au contraire ils ſont cauſe que voſtre maiſon Royalle a eſté ſoüillée du ſang d'vn homme, de qui la vie deuoit eſtre expoſée à la vengeance publique comme l'a eſté ſa charongne.

Les vieux Mareſchaux, Ducs & Pairs de France voyans que de la Fauconnerie on monte aux Offices de la Couronne, n'aurõt ils pas ſuject de ſe rendre Fauconniers? Les grands & les petits eſtans oppoſez, les vns aux autres, comme ſont les deux bouts d'vne balãce, dont iamais l'vne ne s'eſleue que

l'autre ne s'abaiſſe. Toute generation ſuppoſe vne corruption, & le changement de toutes les choſes naturelles procede de celuy des Elemens qui ſe chaſſent l'vn l'autre, & qui patiſſent hors du lieu qui leur eſt aſſigné. Le lieu des petits eſt au deſſous de celuy des grãds, & ne peut tenir le deſſus ſans qu'il y ait de la violence. Les mains ne peuuẽt faire l'office des pieds sãs abbaiſſer la teſte, ny les pieds office de mains, sãs troubler toute l'œconomie naturelle. Et ie diray dauantage, qu'il ſemble qu'il y ait meſme relation des ſujects au Prince que de toutes les parties du corps à la teſte, qui ne peut deſtiner la nourriture deſtinée pour le tout ſur vne ſeule partie, ſans trouuer aux autres de la deſobeïſſance: exemple qui doit apprendre à V. M. de limiter ſes bien-faicts, & de veiller à l'intereſt commun de ſes ſujets, de peur que la faueur extraordinaire d'vn ſeul ne reuolte contre elle tant de braues hommes, leſquels ont ſi dignement ſeruy le feu Roy dans les armées, où ils ont reçeu des playes qui ſont autant de bouches qui vous recommandent le prix de leur ſang & de leurs ſeruices. S'il eſt vray que Monſieur de Luyne doiue eſtre Conneſtable, comme il y a grande apparence, d'autant que tout

aisné qui laisse à son Cadet vn Office de Mareschal de France en partage, est asseuré de quelque chose de meilleur ; comme luy obeiront vos armées qui verront que la premiere espée qu'il aura tirée sera celle de Connestable ?

Ceste dignité, SIRE, ne se donne point, elle s'acquiert par seruices : & de ceste sorte l'ont possedee du Guesclin, de Clisson, & ceux de la maison de Montmorency.

Constantin le grand ne confera iamais aucune dignité de l'Empire qu'à ceux que les armes en auoient rendus capables, recompensant les autres auec de l'argent & des Offices purement mercenaires. Si vostre Majesté en eust autant fait, asseurémẽt nous n'eussions point veu ces derniers troubles de Guyenne. Les Ecclesiastiques de Bearn joüyroient paisiblement du patrimoine de Sainct Pierre. Les Huguenots n'auroient pas à Loudun vn corps assemblé qui traicte auiourd'huy auec vous par Deputez comme les autres Souuerains par Ambassadeurs, s'imaginans qu'il n'y a pas d'apparence que pour les faire obeïr vostre Majesté mette les armes és mains de ses subjects, dont les noms semblent estre offensez par le soupçon qu'on a de leur fidelité

en traittant auec eux des places & gouuernements qu'ils tenoient, & les autres par le mespris qu'on a faict d'eux, & par l'oubly qu'on a faict de leurs seruices passez. Et

Au Nom de DIEV, SIRE, donnez-y ordre, tandis que ce mescontentement n'a point encores passé jusques à la desobeyssance. Ce mal n'est pas sans remede pourueu que vous preniez vous-mesme le timon des affaires, & que vous faciez vne reueuë de tout ce qui s'est passé depuis trois ans en vostre Estat. Ceux ausquels vous auez tant fait de bien auront honte de se veoir plus puissans que vous, & quand ils verront que vous cognoistrez la neceſſité en laquelle ils vous ont reduit, ils seront obligez de vous rendre vne partie de ce qu'ils vous ont osté, & de remettre en vostre disposition les gouuernemens, les places & les charges ausquelles ils sont inegaux, qui vous ont attiré le mescontentement, & a eux l'enuie de toute la France. Il suffira qu'ils se reseruent la despoüille du Mareschal d'Ancre, & leurs autres Offices qui ne sont point de la Couronne, pour leur estre vn gage de vostre bienveillance. Et alors cesseront les plaintes de vos sujets. Vous reglerez vos faueurs selon le merite, les seruices, & la cõdition des per-

ſonnes, & non pas ſelon voſtre ſeule inclination. Le Soleil qui eſt l'œil du monde, comme vous l'eſtes de la France, communique ſes rayons à toutes les choſes de la terre, mais le Cedre les reçoit pluſtoſt que l'hyſſope, & l'herbe qui luy eſt dediee n'a pas ſa tige plus eſleuee pour cela que le Laurier: ny les fleurs qui ſuiuent ſon mouuement n'ōt pas l'odeur meilleure ny plus de beauté que les roſes, œillets & le Lys. Tel eſt l'ordre de l'Vniuers, tel doit eſtre celuy de la France, le bien de laquelle m'a faict entreprendre ce Diſcours, auquel ie proteſte que ma plume ne trempe en aucune faction ou haine particuliere, & que ie n'ay rompu mō ſilence que pour garentir voſtre Majeſté, comme le fils de Creſus pour ſauuer ſon pere. Dequoy ie ne vous demande aucune recompenſe, le ſeul ſalaire des bonnes actiōs conſiſtant en la ſatisfaction qu'il y a de faire ſon deuoir.

FIN.